

# Règlement de la première édition du Concours de Nouvelles de Saint Briac 2024

## Article 1 : Objet du concours :

La mairie et la médiathèque de Saint Briac sur Mer organisent leur premier concours de Nouvelles. Pour cette seconde édition et en cette année olympique, le thème choisi est la célèbre phrase attribuée à Pierre de Coubertin : « L'important, c'est de participer » .

## Article 2 : Participants

- Ce concours est ouvert à tous (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs), à l'exception des membres du jury et de leurs familles.
- La participation est gratuite.
- Chaque participant ne pourra présenter qu'une nouvelle.
- Chaque participant s'engage à être l'auteur de la nouvelle envoyée et à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent les jurys et les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées.
- Le fait de participer implique pour tous les participants l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte sur le site internet de la Mairie de Saint Briac sur mer (<https://mairiedesaintbriac.fr>) ainsi que dans un fascicule, sans aucune perception de droits.
- Les participants restent néanmoins propriétaires de leur œuvre. Les organisateurs s'engagent, en dehors du cadre du concours, à ne pas ré-utiliser la nouvelle d'un participant sans son autorisation.
- Le concours se divise en 6 catégories, en fonction de l'âge des participants :
  - Moins de 13 ans
  - Jeunes (13-18 ans)
  - Adultes
  - Catégorie scolaire : par classe CE1/ CE2
  - Catégorie scolaire : par classe CM1-CM2-6<sup>ème</sup>
  - Catégorie scolaire : par classe 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>

### Article 3 : Modalités de rédaction

- Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite en intégrant le thème choisi l'année de leur participation
- Rappelons que La nouvelle est une fiction brève et intense, **comportant peu de personnages, s'appuyant sur la concentration de l'histoire et comportant une chute. Elle comporte obligatoirement un titre donnant du sens au récit.**
- Les nouvelles seront rédigées sous forme de fichier numérique (.odt, .docx ou .pdf exclusivement). Le nom du fichier sera le titre du texte.
  
- Les textes respecteront le format suivant :
  - 10 pages maximum
  - Police Arial
  - Taille 12
  - Interligne standard
  - Marges de 2,5 cm (haut / bas / gauche / droite)

### Article 4 : Envoi des nouvelles

- Les nouvelles sont à envoyer à la Médiathèque de Saint Briac sur Mer par mail, **avant le 29 février 2024, exclusivement à l'adresse mail suivante :mediatheque@saintbriac.fr**
- Ce courrier électronique contiendra en objet « **Concours de nouvelles** ».
- La catégorie de participation, le nom, le prénom, l'âge, l'adresse et le numéro de téléphone du participant devront figurer dans le message en question.
- Pour les classes participantes devront être indiqués : l'établissement scolaire, la commune et l'adresse de ce dernier, la classe concernée et son niveau (CE1, CE2, CM...), le nom et les coordonnées de l'enseignante en charge.
- Pour les mineurs, l'autorisation parentale complétée et signée devra être jointe (cf. document joint).
- La nouvelle elle-même devra être expédiée en pièce jointe. Le nom du fichier sera le titre du texte.
- Le nom du participant ne doit en aucun cas apparaître sur le texte de la nouvelle lui-même, afin de préserver l'anonymat.

- La date limite d'envoi est fixée au **29 février 2024 inclus.**

## Article 5 : Déroulé du concours

**Délibération du jury :** entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 et le 17 mai 2024, le jury examinera les nouvelles et choisira deux nouvelles lauréates dans chacune des trois catégories.

- Le jury sera attentif aux points suivants :
  - Le respect du thème
  - L'originalité
  - Le style
  - La qualité d'écriture
- Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
- Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans une ou plusieurs catégories si la qualité des nouvelles proposées n'est pas jugée suffisante.

### Récompenses :

- Les nouvelles lauréates seront publiées gratuitement sur le site internet de la Mairie (<https://mairiedesaintbriac.fr>) ainsi que dans un fascicule,
- Les auteurs des nouvelles primées recevront en outre un bon d'achat valable dans l'une des librairies de la commune de Saint Briac selon la répartition suivante :

Catégorie	1 <sup>er</sup> prix	Second Prix
Scolaires par classe CE1/ CE2	50 € pour la classe	
Scolaires par classe CM1-CM2-6 <sup>ème</sup>	50 € pour la classe	
Scolaires par classe 5 <sup>ème</sup> 4 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup>	50 € pour la classe	
Moins de 13 ans	75 Euros	25 Euros
Jeunes (13-18 ans)	100 Euros	30 Euros
Adultes	150 Euros	50 Euros

- **Proclamation des résultats :** les participants sont invités à participer à la remise des prix qui aura lieu **le vendredi 17 mai 2024 à 18h à la Médiathèque** où seront

proclamés les résultats. Les prénoms et noms des lauréats seront également publiés sur le site de la Mairie ainsi que dans journal municipal, « le Petit Briacin ».

# ACCORD PARENTAL PARTICIPATION AU CONCOURS DE NOUVELLES DE SAINT BRIAC SUR MER

Je soussigné(e) Mme / Mr .....

Demeurant.....

.....

.....

Titulaire de l'autorité parentale de .....

Demeurant.....

.....

Née le .....

A.....

Autorise ce / ce - cette dernièr(e) à participer au « concours de nouvelles de Saint Briac sur Mer » qui se déroule du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 17 mai 2024.

J'accepte par la présente les conditions de participation au « concours de nouvelles de Saint Briac sur Mer » ainsi que les avantages offerts aux gagnants dans le cadre du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications notamment sur l'identité et/ou la puissance parentale avant toute acceptation de participation

Date

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »